

mesures décidées suite aux risques encourus du fait du paracétamol

Par [Profil supprimé](#) Postée le 27/07/2013 13:55

bonjour,

je vous remercie de votre réponse à ma première question. Il apparaît évident que de continuer à consommer du paracétamol signifierait à court moyen des risques létaux. Nous sommes samedi, je vois mon médecin traitant mardi.

je décide d'arrêter à partir de mardi ma consommation de paracetamol codéiné. En attendant jusqu'à mardi je ne dépassera pas les 4 grammes maximum préconisés par jour. Le problème n'est pas temps la codeine: vous m'indiquez qu'un arrêt brutal est possible avec seulement quelques jours de souffrance physique mais le paracétamol. Des échographies ont été faites il y a un mois sans que n'apparaissent de problèmes majeurs au niveau du foie. Mais à l'hôpital de jour la psychologue et la psychiatre qu'elles avaient constaté de grands progrès dans ma psychose (comportement, capacités cognitives). Je pense et j'espère que je peux me passer d'un opiacé mais cela n'était pas le cas. Je vais vous choquer mais je demanderai au médecin du tramadol connaissant les grandes difficultés de sevrage après une utilisation prolongée mais je lui demanderai les risques autres qu'incluraient ce médicament que j'utiliserais si il le faut pour me soulager ma souffrance psychique. J'espère je testerai sans aucun opiacé. J'espère tenir mais je ne consommerai plus un médicament qui met ma vie en danger. La psychologue avait été mise au courant de ma consommation de paracetamol codéiné. Un étudiant en médecine patient de l'hôpital de jour m'avait formellement déconseillé de prendre du tramadol vu la longueur du sevrage (6 mois). Je voudrais votre conseil concernant cette problématique. La continuation de prise d'opiacés ne viendra qu'en ultime recours. Est-ce que les opiacés peuvent faire ressentir au personnel soignant un état de sédation? J'ai été agressé verbalement par une infirmière car en cours de théâtre je n'étais assoupi.

Merci de votre réponse. Cette infirmière n'en est à sa première faute professionnelle vis à vis de ses patients et plusieurs patients ont changé leur programme de soins pour ne plus avoir à la cotoyer mais ça n'est pas notre sujet. Pouvez-vous donc m'informer sur le tramadol qui ne sera utilisé qu'en dernier recours en cas de souffrance psychique trop difficile à surmonter?

Mise en ligne le 29/07/2013

Bonjour,

Nous comprenons que vous ayez des interrogations et comme nous le soulignions dans notre première réponse, le mieux placé, si ce n'est le seul, à répondre à vos inquiétudes serait votre médecin prescripteur ou en tout cas il serait intéressant d'avoir un avis médical dans le cadre de votre suivi en hôpital de jour par exemple.

Sachez que vous ne nous choquez point si vous demandez du Tramadol à votre médecin. Nous ne vous jugeons pas et ne jugeons d'ailleurs personne dans ses choix. Nous nous limitons à apporter toujours notre éclairage et notre opinion avec le souci constant d'être neutre et objectif.

Le tramadol agit sur le même type de récepteur que la morphine. C'est un antalgique préconisé dans le traitement des douleurs intenses ou modérées chez l'adulte. Sa consommation prolongée provoque une dépendance et à ce titre son utilisation doit donc être méticuleuse. Là aussi, nous pensons qu'il faut en parler avec votre médecin.

Bon courage et cordialement.
